

toute justice—c'est qu'on nous reconnaisse un enthousiasme désintéressé pour ce que nous considérons une grande cause.

Je n'ai pas cru nécessaire d'énumérer les divers incidents parlementaires qui ont amené la formation de la Société; je comprend que le contenu des divers rapports présentés au Parlement, celui de la Commission Aird et, tout particulièrement, l'unanimité remarquable qui a présidé à l'institution de la radiodiffusion nationale, sont choses bien connues de ceux qui suivent les questions parlementaires. J'aimerais cependant, afin d'exposer bien clairement la situation en ce qui concerne les relations entre le conseil des gouverneurs et le gouvernement, lire quelques extraits du procès-verbal de la réunion préliminaire des gouverneurs de la Société Radio-Canada. M. Howe assistait à cette réunion et voici les extraits en question:

M. Howe dit que c'était l'intention et la politique du gouvernement de laisser agir le Bureau comme une corporation publique indépendante, dans la mesure où la loi le permet, et que le Bureau pouvait être certain d'être libre de toute ingérence.

Le président se fit l'interprète du Bureau pour dire la satisfaction que donnent à ce dernier les affirmations de M. Howe, d'abord faites en particulier, et maintenant réitérées devant le Bureau entier, que l'intention et la politique du gouvernement sont de laisser la Société fonctionner comme une corporation publique indépendante, libre de toute attache de parti et délivrée de toute ingérence en matière de régie interne, et sujette seulement à la réglementation prévue par la loi. Cette indépendance et cette libération de toute ingérence, dit-il, sont absolument indispensables au succès de la nouvelle société et il était d'avis qu'aucun membre du présent Bureau ne consentirait à adopter une autre ligne de conduite.

Le président dit que le Bureau avait l'intention d'agir en tout temps comme une seule unité. Aucun membre, individuellement, n'appuierait de demande d'entrée au service de la Société et toutes les affaires la concernant seraient traitées par le conseil dans son ensemble. Il dit que les membres s'étaient entendus entre eux pour poser ce principe à la base des délibérations et des décisions du Bureau. L'intérêt spécial, l'intérêt personnel, les intérêts de clocher, de race ou de religion ne devront pas influencer la conduite ou les décisions d'un membre en particulier ou du Bureau dans son ensemble, sujet toujours, dit-il, aux principes fondamentaux de relations cordiales entre les deux grandes races-mères au pays.

Le Bureau se compose de représentants des provinces Maritimes, du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et des provinces des Prairies. Nous avons parmi nos membres des Canadiens francophones, des Canadiens anglophones, des catholiques, des protestants, un juif, des gentils, des gens de l'Est et des gens de l'Ouest. Nous nous sommes toujours efforcés, depuis notre institution, de considérer la tâche comme étant d'envergure nationale et il intéressera certainement les membres du Comité d'apprendre que, quoique nous ayons pris beaucoup de décisions, quelques-unes épineuses, tout ce que le Bureau a décidé fut adopté à l'unanimité. Il n'y a jamais eu de dissidence dans le Bureau à cause de préjugés de race, de religion ou de localité.

En considérant ces prémisses, je désire faire remarquer que les problèmes de l'administration de la radio sont une micro-reproduction des problèmes qui confrontent l'administration fédérale. La radiodiffusion canadienne est l'image réduite du Canada, et le caractère d'intimité du moyen dont nous nous servons est loin de diminuer la complexité des problèmes, moyen si intime qu'il permet à la radio de chanter en unisson avec la bouilloire de chaque foyer et de ronronner avec le chat domestique.

Je vous demanderai alors, messieurs, de croire que nous avons toujours considéré la population entière du Canada comme notre mandataire et si nous

[M. Leonard W. Brockington.]